

École Jules Cassini
Compte-rendu du conseil d'école du lundi 16 octobre 2023

Présents :

-Mairie de Morières-lès-Avignon :
M Devalquenaire (1er adjoint), Mme Courtin (Service Guichet Unique- Education Enfance Jeunesse), Mme Cauwet (Service Enfance Jeunesse), M Bonvalot (services techniques)

-Représentants des parents d'élèves

Mme Almansa
Mme Modot
Mme Gernigon
Mme Crouzet
Mme Michel
Mme Louvila représentant Mme Calderon (FCPE)
Mme Ehlinger (FCPE)
M Deloche (FCPE)

-Education Nationale :

M Eledjam (DDEN),
Mme Bousquet, Mme Monchador, Mme Brahmi, Mme Puget, Mme Cebron-Bazin, Mme Derreumaux, M Perrier, M Duracka, M Alberto, M Carmier.

Excusée

Mme Langlade (Inspectrice de l'Éducation Nationale)

Absente :

Mme Lamadiou (FCPE)

Une minute de silence est observée pour rendre hommage aux victimes des attentats visant les établissements scolaires.

1. Bilan de rentrée, présentation des PPMS ;

La rentrée s'est bien passée, dans le calme. Il n'y a pas d'incident à déplorer.

Par mesure de sécurité, je demande aux parents de ne pas se masser devant la sortie. Cela permettra aux élèves de sortir plus facilement. Il est demandé à ce que le policier municipal invite les parents à ne pas se masser devant le portail lors de la sortie des élèves (de CP en particulier).

PPMS : Plan de mise en sécurité.

Le premier exercice (attentat -intrusion) a été réalisé le mardi 3 octobre. Les élèves et les professeurs se sont cachés. Les portes ont été fermées à clé, rideaux tirés.

Le système d'alerte, à défaut de meilleure solution utilise la sonnerie de l'école. Cela est très embêtant car elle ne peut pas être actionnée de la classe. Cette sonnerie est relayée par un sms envoyé par le directeur.

L'idéal serait une alerte silencieuse (lumineuse) commandé par un interrupteur installé dans chaque bâtiment qui déclencherait un signal lumineux visible dans chacune des classes.

Les règles de PPMS s'appliquent pour tous les bâtiments y compris pour la classe de GS de Perdiguier.

M. Devalquenaire s'est entretenu avec Monsieur le Maire à ce sujet le matin même suite aux attentats de vendredi. La municipalité va essayer de prendre un compte cette demande très rapidement.

FCPE : que se passe-t-il si les enfants sont dans la cour ?

-Dans toutes les situations, le personnel s'adapte. La fuite est un cas de figure possible si se présente un grand danger. Il ne faut pas oublier que les adultes sont présents dans la cour pour mettre les élèves en sécurité.

La configuration de l'école permet de se mettre à l'abri et de fuir en cas de danger.

2. Point sur les effectifs ;

L'école Jules Cassini comporte 9 classes.

Les effectifs sont les suivants :

Mme Brahmi CP 24 élèves

M Alberto CP/CE1 21 élèves

Mme Bousquet CE1 25 élèves

M Duracka CE1/CE2 25 élèves

M Perrier CE2 26 élèves

Mme Monchador CM1 26 élèves

Mme Cesbron-Bazin CM1/CM2 23 élèves

Mme Puget CM2 : 26 élèves

Mme Derreumaux et M Carmier CM2 25 élèves

Il a d'ores et déjà été évoqué avec la municipalité la nécessité d'anticiper le départ des élèves de CM2 en fin d'année scolaire afin de conserver des effectifs suffisants pour ne pas être en situation de fermeture de classe.

La parole est laissée à M Devalquenaire au sujet des modifications futures liées au projet de la nouvelle école.

Le début des travaux est prévu au premier trimestre 2024. L'ouverture du nouveau groupe scolaire se ferait à la rentrée 2025.

Il sera constitué de 3 classes maternelles et de 5 classes élémentaires.

La question des transferts des enfants déjà scolarisés à Pagnol vers la nouvelle école est en cours de réflexion. Les nouveaux arrivants seront redirigés vers la nouvelle école. Il n'y aura bien sûr pas de séparation des fratries.

Il y aura un directeur pour l'ensemble du site scolaire (maternelle et primaire).

3. Résultat des élections ;

385 parents étaient inscrits sur les listes électorales. 185 ont été votants, 20 bulletins ont été nuls.

Le taux de participation a été de 48,05%, ce qui est un peu supérieur à l'année dernière.

La liste de Mme Almansa a obtenu 86 voix, 5 sièges sont pourvus

La FCPE a obtenu 79 voix, 4 sièges sont pourvus

Ont été élus :

Mme Almansa

Mme Modot

Mme Gernigon

Mme Cruzet

Mme Michel

Mme Calderon

Mme Ehlinger

M Deloche

Mme Lamadiou

Je remercie ici les parents ayant participé aux élections.

4. Fonctionnement du périscolaire ;

M Devalquenaire : l'équipe est plus stable que l'an passé. Elle s'investit dans plusieurs projets : danse, théâtre, actions contre le harcèlement, échecs.

Cependant les activités victimes de leur succès et il n'est malheureusement pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes de parents. Les activités libres sont maintenues.

Le périscolaire du soir est considéré comme un centre de loisirs pour Jeunesse et sports, les activités proposées doivent donc répondre au cahier des charges imposé.

L'aide aux devoirs est assurée par deux enseignants par soir. Les enseignants remercient la mairie de Morières de cette opportunité.

5. Mairie : Point sur les travaux et évolution de l'école ;

En ce qui concerne les gros travaux, les rideaux ont été ignifugés, une troisième classe est climatisée.

Les éclairages de 3 classes ont été changés pour des dalles LED. 3 autres classes seront équipées pendant les vacances prochaines.

L'installation de climatisation se poursuit dans les classes progressivement. Ces climatiseurs réversibles devraient permettre de ne plus utiliser le chauffage au gaz dont le coût a beaucoup augmenté.

La mairie de Morières-lès-Avignon a fourni deux ordinateurs pour les classes disposant d'un vidéoprojecteur seul, l'un des deux ordinateurs est en attente d'installation (en cours).

Un placard a été installé dans les toilettes du couloir des classes de CP pour le stockage des produits d'entretien.

Enfin, les deux ordinateurs liés aux TBI sont en cours de modification.

Les jardinières vont prochainement être installées pour les CP-CE1.

Un DAE (défibrillateur automatisé externe) a été installé dans la salle des maîtres. Il sert aussi pour la maternelle Perdiguier.

Une classe sera repeinte pendant les vacances de la Toussaint.

6. Fonctionnement de l'école Jules Cassini et vote du règlement intérieur 2023/2024 ;

Cette année la décharge de direction est le lundi et le mardi.

Les documents de rentrée doivent être fournis en version papier.

CPEI : Pourquoi l'attestation d'assurance scolaire est transmise au guichet unique et à l'école ? Pourquoi n'y a-t-il pas de transmission ?

La municipalité utilise un logiciel de gestion des élèves qui lui est propre et ne peut donc pas procéder à l'inscription scolaire qui se fait par l'utilisation du logiciel ONDE (qui fait foi pour l'éducation nationale).

Modification du règlement intérieur

Nous souhaiterions ajouter la mention « *les élèves doivent se présenter avec une tenue correcte et adaptée à l'école* » ainsi que « *pas de tenue dévoilant le nombril* » dans la partie « Vie scolaire »

Voté à l'unanimité.

Nous souhaiterions ajouter également le texte suivant :

« Certaines situations peuvent relever du harcèlement. Le harcèlement et cyber-harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Le harcèlement dégrade le climat scolaire. Chaque situation dénoncée fait l'objet d'un traitement selon un protocole établi par le ministère. Ses conséquences à court, moyen et long termes peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs. L'école a mis en place un plan d'actions pour lutter contre le harcèlement qui inclut différents partenaires dont Les représentants de parents d'élèves. Toute situation connue de harcèlement doit être portée à la connaissance du directeur. Il est fortement déconseillé aux parents de régler seuls ce problème en allant voir les parents de l'enfant auteur ou l'enfant lui-même. Il est interdit de prendre à parti un enfant seul devant l'école, quelque soit le grief. »

Les modifications proposées étant votées à l'unanimité, le règlement intérieur est modifié.

7. Bilan financier de la coopérative, dons;

La mairie a apporté une subvention de 1332 €.

Le compte centrale de la coopérative s'élève à **7 974 €**.

La coopérative centrale est distribuée aux autres coopératives. Lors des sorties scolaires, la participation demandée aux parents est minime en comparaison du prix de revient par élève, les coopératives finance le reste.

Tout parent d'élèves peut demander à consulter les comptes de l'école s'il le souhaite sur simple demande.

Il est rappelé qu'aucune somme d'argent n'est demandée aux parents en début d'année.

8. Activités prévues pour cette année scolaire (projets) ;

- Nettoyons la nature.
- Festival du livre.
- Spectacle tour du monde en 80 jours avec les classes de CM1 et CM2.

- Projet Non mais dis-donc avec l'ensemble des classes.
- Projet classe de neige avec les classes de Mme Bousquet et Mme Monchador. Un dossier de subvention est déposé auprès de la Région. Le montant de la subvention de la mairie est à calculer.
- Projet média dans la classe de Mme Cesbron Bazin

Le cross est reporté suite au renforcement du plan vigipirate.

9. Organisation de l'aide personnalisée : horaires par classe ;

Les APC sont proposées par les enseignants aux élèves ayant une difficulté passagère.

Horaires :

Mardi et jeudi de 11h30 à 12h00 pour Mme Bousquet, Mme Brahmi, Mme Puget, M Duracka, M Perrier, M Alberto,

Lundi et vendredi pour Mme Monchador

Lundi mardi et jeudi pour Mme Cesbron Bazin

Mardi pour Mme Derreumaux

10. RASED, AESH, intervenants pendant le temps scolaire ;

Quatre AESH interviennent sur l'école auprès de cinq élèves qui bénéficient de cette aide.

Nous déplorons toujours l'absence d'intervenant sportif. Dans cette année sportive où il nous est demandé de promouvoir particulièrement le sport, cela est dommage de ne pas pouvoir s'appuyer sur un professionnel.

L'école Cassini bénéficiera d'une intervenante d'anglais cette année.

Fin du conseil à 20h05.